



L'Écho du SYMSEM

La Redevance Incitative

● LE MOT DU PRÉSIDENT

La facture correspondant à l'élimination des déchets des ménages fait toujours grincer des dents, les uns trouvant que la REOM (Redevance, calculée selon le nombre de personnes au foyer) ne tient pas suffisamment compte de la composition des familles, les autres que la TEOM (Taxe basée sur le foncier bâti) est totalement injuste en particulier pour les personnes seules habitant de grandes maisons.

En 2019, le SYMSEM mettra en place la redevance incitative qui selon la logique du producteur payeur permettra à chacun de participer au coût du service en fonction de sa production de déchets.

Tri sélectif bien fait, compostage et utilisation à bon escient des déchèteries devraient permettre aux usagers de réduire le nombre annuel de présentations du bac réservé aux ordures ménagères. Vous trouverez ci-après une première présentation de ce système de tarification qui donne satisfaction à plusieurs millions d'habitants pour le calcul du coût du service d'élimination des ordures ménagères.

PLUS DE TRI

AVEC
LA REDEVANCE
INCITATIVE,
J'AGIS!

MOINS DE DÉCHETS

● QU'EST CE QUE C'EST ?

La Redevance Incitative (RI) rendue obligatoire par le Grenelle de l'environnement remplacera au 1er janvier 2019 la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) et la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) qui étaient appliquées sur le territoire du SYMSEM (par l'intermédiaire des communautés de communes adhérentes).

La Redevance incitative est un mode de facturation de la collecte des ordures ménagères calculée au service rendu.

Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe

Elle comprend l'abonnement au service (comme l'électricité ou l'eau), son montant est fonction du volume du bac attribué à chaque foyer. Elle donne droit à un certain nombre de présentations du bac à la collecte et à l'accès aux déchèteries.

La part variable

Son montant est fixé pour chaque catégorie de bac et est dû pour chaque levée supplémentaire au delà du nombre de levées intégré dans la part fixe.

● POURQUOI L'ADOPTER ?

Pour respecter les obligations du Grenelle de l'Environnement qui impose une tarification incitant à la réduction des ordures ménagères.

Pour maîtriser les coûts et préserver l'environnement. L'incinération des ordures ménagères a un coût. En diminuant votre production d'ordures ménagères résiduelles, vous diminuez ce coût et participez ainsi à la préservation de l'environnement.

Pour responsabiliser chaque producteur de déchet. En modifiant ses habitudes, chacun peut agir sur sa production de déchet et sur sa facture.

● CE QUI VA CHANGER

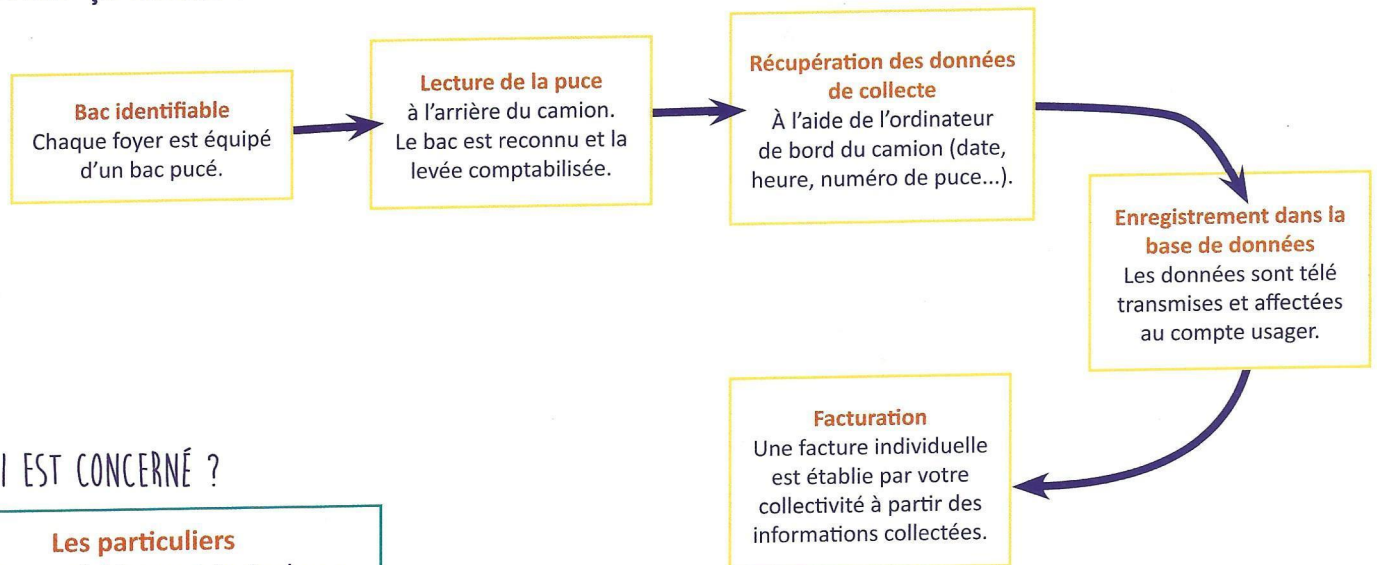
Tous les foyers recevront un bac équipé d'une puce électronique pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. La puce servira à comptabiliser le nombre de présentation du bac à la collecte.

Le volume du bac fourni dépendra du nombre de personnes composant le foyer.

Le mode de collecte ne changera pas, le camion continuera à passer une fois par semaine pour la collecte des ordures ménagères.

La Redevance Incitative

COMMENT ÇA MARCHE ?



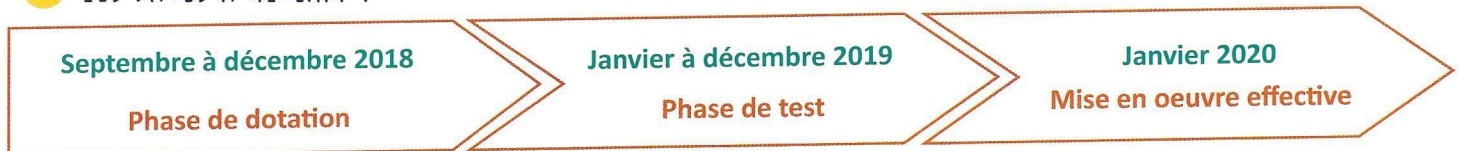
QUI EST CONCERNÉ ?

- Les particuliers**
ayant une résidence principale ou secondaire, en maison individuelle ou en habitat collectif:
- Les collectivités**
L'ensemble des services des communes, communautés de communes, écoles, maisons de retraites etc...
- Les professionnels**
Artisans, commerçants produisant des déchets assimilables aux ordures ménagères.

LES BONS GESTES À ADOPTER

- Utilisez uniquement les bacs fournis par le SYMSEM
- Présentez, de préférence, votre bac uniquement lorsqu'il est plein
- Le couvercle du bac doit être parfaitement fermé
- Déposez uniquement les ordures ménagères non recyclables
- Attention, à partir du 1er janvier 2019, ne seront plus collectés :**
 - Les bacs personnels
 - Les sacs mis en plus à côté des bacs
 - Les bacs qui débordent

LES DATES À RETENIR ?



Une enquête sera réalisée par la société VIACOL auprès de chaque foyer.

À cette occasion, un bac pucé pour les ordures ménagères vous sera distribué ainsi qu'une carte d'accès pour les déchèteries.

Seuls les bacs pucés seront collectés.

Une **facture à blanc** vous sera adressée. Vous pourrez mieux appréhender votre production de déchets et ce que vous auriez payé avec cette redevance.

Pendant cette période, vous continuez de payer la REOM ou la TEOM.

À partir du 1er janvier 2020, la Redevance Incitative deviendra effective. Les anciens modes de financement (REOM et TEOM) seront abandonnés.

Trier c'est bien, jeter moins c'est mieux!

DITES ADIEU À LA PUBLICITÉ !

Si les prospectus que vous recevez passent directement de votre boîte aux lettres à votre sac de tri (leur accumulation dans votre boîte aux lettres peut être un indicateur de votre absence).

Alors l'autocollant STOP PUB est fait pour vous ! En l'apposant sur votre boîte aux lettres, dites adieu aux prospectus!

Le Stop Pub concerne uniquement les publicités non sollicitées, les informations des collectivités et associations continueront à vous être distribuées.

FAITES LA CHASSE AUX EMBALLAGES

Un sac en plastique sert en moyenne 20 minutes et n'est pas recyclable, optez pour un sac réutilisable ou un cabas pour faire vos courses.

Préférez les produits en vrac ou alors les moins emballés, certains fruits et légumes n'ont pas besoin de sacs en plastique (ex : bananes, choux, ananas, salade...).

Privilégiez les emballages qui se recyclent lors de l'achat (acier, carton, bouteilles et flacons en plastique...).

LUTTEZ CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Pour faire vos courses, munissez-vous d'une liste et achetez en fonction de vos besoins, faites aussi attention aux dates de péremption.

Méfiez-vous des offres promotionnelles, alléchantes, elles ne correspondent pas forcément à vos besoins.

Évitez de cuisiner en trop grande quantité et pensez à accommoder ou à congeler les restes.

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS

Prolongez la vie de vos objets en les faisant réparer ou en les réparant vous même. Cela vous coûtera sans doute moins cher que d'en acheter un neuf.

Donnez vos vêtements, livres, objets... aux associations caritatives.

Vendez et achetez d'occasion grâce aux brocantes, aux bourses d'échanges, aux sites internet et aux magasins de dépôt-vente.

Empruntez ou louez du matériel spécifique dont vous n'avez pas besoin régulièrement (taille-haies, souffleuse à feuilles...) ou achetez le collectivement.

Empruntez des livres ou des films à la bibliothèque ou à la médiathèque...

Bien triés, vos déchets sont valorisés!

EMBALLAGES ET PAPIERS TRIÉS

Bouteilles et flacons en plastique



Bouteilles et flacons en plastique recyclés, rembourrage, couette, arrosoir...



Emballages en métal



Emballages en métal recyclés, cadres de vélos, carrosserie de voitures...



Briques alimentaires, cartonnets



Cartons d'emballages, enveloppes, essuie-tout, papier cadeau...



Journaux, revues, magazines



Papiers recyclés



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Ordures ménagères



INCINÉRATION



Électricité

EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLÉS

Réduisez et trievez vos déchets!

● COMMANDEZ UN COMPOSTEUR

Des composteurs haut de gamme à prix réduits vous sont proposés par le SYMSEM. Remplissez le bon de commande ci-dessous en indiquant le matériel que vous souhaitez.

Le bon de commande et le règlement (chèque à l'ordre du Trésor Public) doivent être déposés ou envoyés au siège du SYMSEM (4, Grande Rue/51240 Dampierre sur Moivre).

BON DE COMMANDE

- Composteur bois 400 litres : 30€
- Composteur bois 600 litres : 40€
- Bio seau : 2€
- Composteur plastique 400 litres : 25€
- Composteur plastique 600 litres : 40€
- Lombricomposteur : 45€
- Outil mélangeur : 2€

Le lombricomposteur

Il est idéal si vous n'avez pas de terrain mais que vous souhaitez tout de même composter vos déchets de cuisine dans votre habitat. Peu encombrant et sans odeur, son principe repose sur la consommation des déchets organiques par des lombrics. Le «jus» et le compost produits servent ensuite comme engrais 100% naturel pour vos plantes.

Les composteurs en bois ou en plastique

En 400 litres : ils conviennent pour les petits terrains, jusqu'à 500m²

En 600 litres : ils conviennent pour les grands terrains, à partir de 500m²

L'outil mélangeur

Il facilite le mélange et l'aération du compost.

Le bio seau

Placé dans la cuisine, il permet de stocker temporairement les restes de repas, les épluchures...Il vous évite les allers-retours trop fréquents au composteur.

Retrait du matériel

- Au siège du SYMSEM
- Dans la déchèterie de votre choix, à spécifier : _____

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Je prends note que ce bon m'engage personnellement à venir chercher ma commande au SYMSEM

● POUR LES DÉCHETS QUI RESTENT

Dans le sac jaune, uniquement :



Journaux, revues, magazines



Bouteilles et flacons en plastique



Briques alimentaires



Emballages en métal



Cartonnettes d'emballages

Le SYMSEM recrute un agent technique,

Vous êtes rigoureux, organisé, polyvalent et dynamique, Vous maîtrisez l'outil informatique et possédez le permis B (le permis E serait un plus), Alors, n'hésitez pas à postuler! Envoyez votre cv et lettre de motivation au SYMSEM, 4 Grande Rue, 51240 Dampierre sur Moivre ou par e-mail à contact @symsem.fr